HISTOIRE
DES
TROUBLES DE S.-DOMINGUE;

Depuis le mois d'octobre 1789, jusqu'au 16 juillet 1791.

PREMIÈRE LIVRAISON.

HISTOIRE

DES

TROUBLES DE S.-DOMINGUE,

Depuis le mois d'octobre 1789, jusqu'au 16 juillet 1791 ;

Par M. Gaterau, Citoyen du Cap François.



A PARIS,

Chez { Desenne, libraire, au Palais-Royal ;
Bailly, libraire, rue S.-Honoré, barrière des Sergens ;
Tous les marchands de nouveautés ;

Et au Bureau du Patriote François, place du Théâtre Italien.

1792, L'AN 4e DE LA LIBERTÉ.

HISTOIRE
DES
TROUBLES DE S.-DOMINGUE,

Depuis le mois d'octobre 1789, *jusqu'au* 16 *juillet* 1791.

Au moment où l'assemblée nationale va prendre des mesures pour rendre la paix aux colonies, et pour en assurer la prospérité, je dois rapporter ce qui s'est passé sous mes yeux dans celle de St.-Domingue. Les princes colons ont défié leurs accusateurs de citer des faits qui déposassent contre eux. Mais de quel danger pouvoit être une impudence de plus, lorsque le tableau de leurs infortunes avoit jetté toute la France dans la consternation, donné une nouvelle force aux impostures qu'ils avoient précédemment accréditées, et rappelé à leur avantage leur prescience des troubles qui devoient bouleverser Saint-Domingue? Que pouvoient-ils craindre, lorsqu'on se plaisoit à les trouver

plus malheureux que coupables, lorsqu'on auroit haï celui qui les auroit démasqués, lorsque les vérités les plus convaincantes seroient restées sans effet?

Aujourd'hui que ces innocentes victimes du patriotisme et de la bonne-foi se sont trahies par de nouveaux forfaits qu'il leur est impossible de nier ; aujourd'hui que tous les François désabusés veulent connoître et détruire les causes des troubles de Saint-Domingue, le récit fidèle et succinct d'une révolution dont j'ai été témoin, et dont j'ai fini par être victime, suffira pour dissiper le nuage de mensonges qui les environne.

Dès que la convocation des états-généraux fut connue à Saint-Domingue, quelques hommes grévés de dettes et gangrénés d'aristocratie, s'assemblèrent clandestinement au Cap, et rédigèrent leurs doléances particulières, sous le titre de *doléances de la partie du nord*. Un certain nombre d'entr'eux se rendit en France ; et les états-généraux s'étant constitués en assemblée nationale peu de jours après l'arrivée de cette députation coloniale, le cahier dont elle étoit chargée ne fut pas mis au jour : c'étoit un

recueil de prétentions, les unes plus folles que les autres. Un roi despote en auroit puni les auteurs; une assemblée d'hommes libres les auroit rejettés avec mépris.

La cocarde nationale et quelques relations de la prise de la Bastille, arrivèrent au Cap dans les premiers jours d'octobre 1789. Il y avoit alors à Saint-Domingue le régiment du Cap, le régiment du Port-au-Prince, et environ 300 artilleurs. Si l'insuffisance de ces forces avoit commandé la modération aux gouverneurs d'une colonie située à 1800 lieues de la métropole, peuplée de 60,000 hommes libres et de 500,000 esclaves, dont les maîtres pouvoient se faire un rempart contre l'oppression, elle dut à cette époque déterminer M. de Peinier à ne faire aucune tentative pour gêner les mouvemens populaires. Les temps étoient changés, les citoyens étoient supposés connoître leurs droits et avoir toute l'énergie qui naît du sentiment de la liberté. Une neutralité parfaite fut donc prescrite aux officiers militaires. On s'assembloit dans les rues, on y parloit sans obstacle de la révolution françoise, on se consultoit sur ce qu'il y auroit à faire pour la colonie, et l'on ne savoit guère à quoi se décider.

Un comité, dont l'existence étoit ignorée, se montra tout-à-coup et se qualifia de père du peuple. Il persuada qu'il représentoit le peuple, et tint ses premières séances chez l'avocat Daugy. Ce comité étoit composé des signataires du cahier de doléances, dont je donnerai une idée dans le cours de ce récit. Ils s'étoient élus eux-mêmes, et avoient envoyé en France des députés (1), pris dans leur sein, pour représenter la partie du nord de Saint-Domingue.

Telle est l'indolence et l'impéritie qui règnent dans ces climats, que cette corporation singulière parut d'abord un établissement merveilleux; il s'en fallut même de peu qu'on ne lui votât des remerciemens pour l'heureux système de représentation qu'elle mettoit en pratique. On étoit édifié de sa conduite; ses membres étoient regardés comme autant de philosophes; les mots sacrés d'égalité et de liberté étoient toujours dans leur bouche; ils appeloient la défiance sur les agens du pouvoir

(1) Dès que ces messieurs furent à Paris, ils se concertèrent avec des colons de l'ouest et du sud; et c'est à Paris que se fit l'élection définitive des députés de la colonie.

exécutif; enfin, ils jouoient au mieux la parodie de la révolution françoise. Je connoissois leurs principes, et leur hypocrisie me faisoit frémir. A quels excès ne se porteront pas, me disois-je à moi-même, des factieux, que la crédulité des citoyens et l'appui des gens sans aveu seconderont si bien dans leurs projets? En effet, c'est par la crédulité des uns, et par la vénalité des autres, que les mêmes hommes ont occupé toutes les places et fomenté tous les troubles depuis 1789.

Leurs premières opérations furent des actes de vengeance personnelle; ils avoient adopté, pour se mettre à couvert, une tactique qu'ils ont toujours suivie. Les circonstances l'ont soumise quelquefois à de légers changemens, à de foibles additions; mais le fond en a toujours été le même.

Ces messieurs faisoient courir des bruits calomnieux contre tel ou tel citoyen; lorsque ces bruits avoient produit leur effet, ils envoyoient individuellement chercher par un nègre domestique (1) les principaux chefs des

---

(1) Les esclaves ne peuvent pas être appelés en témoignage.

gens sans aveu, comme qui diroit l'Epine, ancien officier au régiment de Touraine, le boucher Magnan, ou Allègre ; ils leur donnoient de l'argent, ils leur dénonçoient, comme aristocrates et philantropes, leurs ennemis personnels, et les invitoient à faire justice de ces ennemis de la chose publique. C'est ainsi qu'ils s'y prirent pour faire promener sur l'âne et meurtrir de coups le médecin Arthaud. — Grimperel, notaire, et Gauvain, associé de la maison Poupet, auroient subi le même sort, mais ils furent prévenus à temps, et se sauvèrent dans la campagne. Ces trois citoyens étoient proscrits par Polony, Cormeaux et le Beugnet. Le crime d'Arthaud étoit de traiter les malades pauvres avec désintéressement, les malades riches à meilleur marché que le médecin Polony : aux yeux du notaire Cormeaux, le crime de Grimperel étoit la commission de notaire général de la colonie, une fortune considérable et son refus de signer le cahier des doléances. Le crime de Gauvain étoit d'avoir lavé la tête à le Beugnet (1), parce qu'il avoit

(1) Cet homme est un des commissaires actuellement à Paris.

dénoncé, comme ami des noirs, Moreau de Saint-Méry, son parent; et l'on sait que ce Moreau de Saint-Méry est bien loin de mériter aucun reproche honorable.

Les haines particulières continuèrent à se manifester pendant plusieurs jours, soit par des manœuvres semblables à celles que je viens d'indiquer, soit par des placards qui se trouvoient, à la pointe du jour, affichés à la porte de l'église paroissiale. Cependant les assemblées populaires devenoient de jour en jour plus nombreuses. Les citoyens, fatigués des dénonciations multipliées qui venoient les étourdir, commencèrent à prendre sur les personnes dénoncées des informations, d'après lesquelles ils déclarèrent que, si les auteurs des faux bruits et des placards étoient découverts, leur zèle modeste ne resteroit pas sans récompense. Le comité dit comme les citoyens, parce que c'étoit lui qui étoit coupable; mais son hypocrite arrêté n'en imposa pas à tout le monde. Néron, Coton Duverdier et Argoux s'avisoient de dévoiler sa conduite aux honnêtes gens, et leurs avis ébranloient déjà la confiance que ce monstre politique avoit d'abord inspirée. Pour détourner de lui le regard public, pour se venger de

ses détracteurs, le comité fit courir le bruit qu'une révolte de nègres alloit éclater, que Néron, Coton Duverdier et Argoux la préparoient et devoient en être les chefs. Il n'en fallut pas davantage ; on demanda qu'ils fussent arrêtés, et le comité les fit emprisonner. Argoux est mort dans les cachots, après quatre mois de détention; Coton, Duverdier et Néron ont été mis en liberté ; celui-ci, à condition qu'il passeroit pour un fou, et qu'on ne feroit aucun cas de ce qu'il pourroit dire ; celui-là, à condition qu'il partiroit pour la France. L'infatigable activité du comité, le service signalé qu'il venoit de rendre à la colonie, lui concilièrent tous les cœurs : il fut installé dans l'hôtel du gouvernement et entouré de la confiance générale. Les assemblées populaires se tenoient, à cette époque, dans la salle des spectacles; elles étoient formées de citoyens libres de toutes les couleurs ; on y frondoit les préjugés, on s'y livroit de bonne foi à la révolution, et quoiqu'on ne sût pas la conduire, on sembloit du moins avoir une idée des effets qu'elle devoit opérer.

Le comité, pour lui donner un caractère plus majestueux, et se procurer le manie-

ment des espèces, fit dénoncer l'intendant Marbois à l'assemblée théâtrale, comme voleur des fonds publics. Il fit aussi renouveler la dénonciation de Moreau de Saint-Méry. La majorité décida qu'un détachement de trente hommes de bonne volonté, commandé par Bacon de la Chevalerie, membre du comité, se rendroit au Port-au-Prince, qu'il s'y empareroit de Marbois, sur-tout des caisses, et conduiroit le tout au Cap, où l'intendant seroit pendu et le trésor remis au comité; que la goëlette de Paouilhac, armée de pierriers, et aussi de gens à bonne volonté, iroit croiser devant le Port-au-Prince pour enlever l'administrateur proscrit, dans le cas où il se sauveroit sur quelque frégate, et que Moreau de Saint-Méry, dont on annonçoit la prochaine arrivée, seroit pendu dans un hacon qui resteroit mouillé à l'entrée de la rade.

Paouilhac venoit de faire la demande des vivres nécessaires pour l'équipage et la garnison de la goëlette; et l'on avoit conclu à ce qu'ils fussent fournis par le garde-magasin, lorsqu'un homme tout essoufflé perce la foule, prévient que les nègres esclaves sont en insurrection, et se disposent à fondre sur la ville dans la nuit même. Cet avis alarmant

devient l'objet d'une très-bruyante discussion; les uns disoient qu'on vouloit empêcher le départ du détachement, les autres qu'il falloit se mettre sur la défensive. La dernière opinion prévalut. Les commissaires de la marine donnèrent ordre d'ouvrir l'arsenal, et de délivrer des sabres et des fusils; Pomerole, commandant de l'artillerie, fournit de la poudre et des balles, et à neuf heures du soir tous les citoyens et le régiment du Cap furent réunis sur la place d'armes. Il y eut illumination générale, l'armée fut répartie sur les différentes avenues de la ville et dans les rues; des patrouilles alloient jusqu'aux habitations où tout étoit tranquille et revenoient en tirant des coups de fusil. Les esclaves de la campagne, qui avoient vu l'illumination et entendu le bruit de la mousqueterie, savent qu'ils avoient été le prétexte de la prise d'armes. « Comme ces blancs » là sont fous! disoient-ils dans le jargon du » pays; ils croient que nous voulons les tuer! » Eh! sans doute, nous pourrions le faire, » si c'étoit notre dessein; mais qu'en arriveroit-il? Le roi se mettroit en colère, il en» verroit des soldats, des canons; les mu» lâtres, qui sont les enfans des blancs,

» prendroient le parti de leurs pères, et nous » serions massacrés à notre tour ».

Le langage de ces malheureux étoit tout naturel. En Afrique, ils craignent leurs rois, parce que ces brigands féroces les vendent ou les assasinent impunément. Dans les colonies françoises, ils craignent le ci-devant roi de France, parce qu'ils sont accoutumés à le regarder comme le maître absolu des blancs et des noirs ; ils redoutent les hommes de couleur, parce qu'ils les trouvent vaillans, agiles et prompts à deviner leur pensée (1).

Aussi le comité, bien instruit des dispositions pacifiques des noirs, n'avoit eu d'autre vue, dans la fause alerte qu'il fit donner, que celle d'armer ses imbécilles et crédules défenseurs. Cette opération faite, la caravane des trente se mit en marche pour le Port-au-Prince. A son arrivée, Marbois étoit déjà loin : il s'étoit embarqué dans une frégate, après avoir rendu un

---

(1) Ici je demande aux commissaires de la prétendue assemblée générale, s'ils nieront que les hommes de couleur étoient désarmés lorsque des scélérats ont soulevé, au nom du roi, les ateliers de la partie du nord ?

compte (1) public de son administration, et laissé à sa place, le commissaire-ordonnateur Proisy.

Quelques citoyens du Port-au-Prince virent avec plaisir le courage des trente braves qui s'étoient flattés d'enlever l'intendant et les caisses à la barbe du gouverneur et du régiment du Port-au-Prince : ils leur donnoient des bals, des festins, et prêtoient de l'argent à plusieurs, qui en avoient grand besoin.

En attendant, le Cap étoit dans les transes : on y formoit des vœux en faveur de ces généreux chevaliers, qui s'étoient dévoués au salut public. Le comité acquéroit chaque jour plus de crédit, et le cahier des doléances fut publié. Les signataires demandoient, au nom du peuple, toutes les places de judicature pour les grands propriétaires, c'est-à-dire, pour ceux qui doivent dix fois la valeur de leurs habitations ; ils deman-

(1) Il fut intercepté. Les officiers d'administration du Cap en eurent seuls des copies, qu'ils se seroient bien gardés de montrer. Ils avoient peur de l'âne du comité. Celle que j'ai lue m'avoit été communiquée par Meinier, écrivain principal.

doient

doient des titres de noblesse pour leurs enfans, l'abolition des loix probitives, autrement dit la faculté de vendre aux étrangers des denrées qui appartenoient à leurs créanciers ; ils sollicitoient en même-temps l'organisation d'un tribunal d'inquisition, qui fût présidé par un lieutenant de police. A ce tribunal, dont l'autorité ne les auroit point atteints, devoient être soumis les véritables propriétaires, les véritables citoyens ; c'est-à-dire, ceux qui, exempts de dettes, jouissent d'une fortune médiocre et vivent des fruits de leur travail. Chaque page, chaque ligne de cette insolente et criminelle pétition, portoit le caractère de l'orgueil, de la tyrannie et de la mauvaise foi.

Il seroit impossible de peindre l'indignation qu'elle excita. Les membres du comité furent mandés : ils dirent, pour se justifier, qu'au temps où elle avoit été rédigée, c'eût été beaucoup que d'en obtenir le succès, et mille autres sotises de cette espèce. A ces mots, on cria qu'il falloit les pendre ; et déjà l'on entraînoit dans le parterre Cormeaux et Daugy, pour les étouffer, lorsqu'un citoyen calma l'effervessence par un discours, où des moyens de régénération,

plus efficaces qu'un assasinat, étoient développés avec énergie. Le peuple ouvrit les yeux pour un moment. Il fut résolu que la ville seroit divisée en douze districts, et que les représentans du peuple ne s'éliroient plus eux-mêmes.

Le comité qui étoit chargé de diriger la révolution, de concert avec les comités de l'ouest et du sud (1), ne négligea rien pour rentrer en grace. Avant que les districts s'assemblassent, il insinua, par ses agens, que Rouvray (2) étoit le seul auteur du cahier

---

(1) Ils avoient tous trois reçu la fameuse lettre du conciliabule des princes colons, séant à Paris, en date du 12 août. Cette dépêche étant trop connue pour qu'il soit nécessaire de la rapporter, il me suffira d'en caractériser l'esprit par les traits les plus saillans. « Par tout *attachez* » les gens de couleur, écrivoient les princes colons. Les » affaires ont pris ici une tournure imprévue. Le peuple » est ivre de liberté. Interceptez tous les écrits révolu» tionnaires. Nous sommes sous le gouvernement de la » *populace*.... Il est question d'affranchir les noirs. Une » société, dite des philantropes, envoye des émissaires » pour les porter à la révolte. Faites visiter tous les na» vires, renvoyez en France tout ce qui paroîtra sus» pect, etc. etc. etc. »

(2) Rouvray étoit alors en France avec Thébaudière,

des doléances ; que ses membres l'avoient bien signé, mais sans y regarder ; qu'ils étoient désolés qu'une petite négligence de leur part les eût rendus suspects, et qu'ils brûloient du desir de se réhabiliter dans l'opinion publique.

Cet acte d'hypocrisie fit une certaine impression sur les esprits ; et le retour de la caravane des trente acheva d'effacer du souvenir du peuple les péchés du comité. Les preux chevaliers furent décorés d'un ruban bleu, rayé de blanc, en reconnoissance de leur dévouement héroïque. Les districts du Cap et les paroisses de la campagne s'assemblèrent (1), et tous les membres du comité furent élus membres d'un tribunal souverain, qui porta le nom d'assemblée provinciale du nord.

---

l'archevêque Thibaut, Laborie, et autres chargés comme lui de présenter aux états-généraux le cahier des doléances.

(1) Les hommes de couleur libres votèrent dans les assemblées primaires. Entièrement occupé de sa justification, le comité n'avoit pas eu le temps de fabriquer les calomnieux placards qui les replongèrent bientôt dans la nullité civile et politique dont ils étoient sortis par le généreux enthousiasme du peuple.

Il se forma différens corps de troupes citoyennes : chacun se donna des officiers et un uniforme particulier. Le commandement général fut déféré à Bacon de la Chevalerie. Cet honnête homme étoit en même temps président de l'assemblée provinciale. Il avoit dix-huit aides-de-camp, en habit rouge, à paremens de velours bleu, à double épaulette. L'éclat d'un costume aussi étrange étoit rehaussé par une écharpe de soie blanche à franges d'or. C'étoit au milieu de ce cortège brillant que le dictateur se rendoit au bal, aux promenades, au sénat.

Les volontaires donnèrent, sur la terrasse du gouvernement, une fête où tous les autres corps étoient invités, sans en excepter les gens de couleur.

Dès qu'on vit paroître ces derniers, quelques membres de l'assemblée persuadèrent qu'il y avoit du danger à se mêler avec ces *gens-là* ; en conséquence, il fut dressé pour eux des tables particulières au bas de la terrasse. Les hommes de couleur, indignés de cette avanie, refusèrent de s'y placer. Comme ils se retiroient en silence, Bacon de la Chevalerie s'échappe, les suit de loin, entre dans l'auberge qu'ils avoient choisie,

et leur offre à dîner. Vaincus par ses instances, ils acceptent; et l'homme de l'égalité (1), après avoir bu un coup avec eux, retourne à la fête des volontaires. Le vin ayant un peu exalté les têtes, les membres de l'assemblée, qui avoient conservé toute leur présence d'esprit, excitoient les blancs contre les hommes de couleur. « Avez-vous vu, s'écrioient-ils, l'orgueil de ces gueux-là ? Ils sont sortis en disant qu'ils se f........ de la fête et des volontaires. Aussitôt les plus étourdis se répandent dans les rues, le sabre nud à la main ; ils courent après les hommes de couleur, dont les uns se sauvent dans leurs demeures, et les autres se disposent à se défendre ; enfin, il n'y eut personne de blessé.

Les factieux de l'assemblée provinciale ne manquèrent pas de mettre à profit une circonstance si favorable à leurs vues. A la pointe du jour, on vit sur la porte de l'église paroissiale un placard qui menaçoit les blancs des hommes de couleur. Il étoit

(1) Bacon caressoit tout le monde. Il avoit sans doute de grands projets.

conçu de manière à persuader qu'il venoit des malheureux qni devoient en subir la peine. Dès-lors toutes les passions, tous les préjugés se réveillent chez les petits blancs, et les factieux furent satisfaits. Ils savoient que ces passions et ces préjugés étoient les liens qu'il leur falloit pour *attacher* les hommes de couleur.

A l'exception des gens sages et éclairés qui ne se mêlèrent de rien, tout le monde convint d'exclure des assemblées primaires des *gens* qu'on avoit eu tort d'y admettre. Leur proscription fut prononcée hautement par tous les factieux et tous les petits blancs de la colonie; et les persécutions dont ils se plaignent depuis si long-temps, s'accumulèrent sur leurs têtes. Si par hasard ils se trouvoient au haut du pavé, les blancs les en faisoient descendre à coups de pied ou à coups de bâton. Se plaignoient-ils aux juges, les juges étoient bien fâchés de tout cela; mais l'assemblée provinciale leur ayant défendu de sévir contre qui que ce fût, il falloit aller à l'assemblée provinciale, qui, elle-même, renvoyoit aux juges. Balottés entre leurs ennemis qui ne vouloient pas leur rendre justice, et des juges qui auroient

tremblé de le faire, ces victimes infortunées fuyoient les blancs du plus loin qu'ils les voyoient venir. A peine toléroit-on qu'ils se parlassent entr'enx. S'ils faisoient un repas de famille ou d'amis, c'étoit une conspiration : les maisons étoient investies, et les convives tranquilles traînés en prison. Un nègre ayant dénoncé Lacombe, mulâtre libre, comme dépositaire d'une requête qu'il portoit à la signature de ses frères Lacombe, fut pris et pendu, et les signataires assistèrent à son suplice, en vertu de la sentence qui l'avoit assassiné.

L'assemblée provinciale avoit élu les commandans des bataillons de nègres et de mulâtres libres. Ces citoyens crurent avoir le droit de choisir parmi eux les autres officiers ; ils présentèrent leurs réclamations à ce sujet. La députation fut emprisonnée pour un pareil excès d'audace. En-vain demandèrent-ils qu'il leur fût au moins permis d'élir edes officiers blancs ; il fut arrêté qu'ils marcheroient sous les ordres de ceux qui leur seroient donnés par les commandans. Ainsi, des hommes qui avoient combattu sur les vaisseaux du roi et dans les armées de terre pour l'indépen-

dance de l'Amérique septentrionale, des soldats intrépides qui avoient mérité les éloges du général d'Estaing et de leurs ennemis, eurent à leur tête de jeunes créoles sans expérience, et qui n'avoient jamais vu que la Savane de la Fossette (1).

Le systême révoltant de calomnie et d'oppression qui régnoit dans la partie du nord, se développoit dans toute la colonie. Dejà le vertueux sénéchal (Ferrand de Baudière) avoit payé de sa tête un acte de justice et d'humanité envers les hommes de couleur de son quartier, celui d'avoir rédigé la pétition qu'ils présentèrent à l'assemblée primaire ; dejà le mulâtre domestique de M. Dufort de la Jarte avoit été pendu par les brigands du Port-au-Prince, pour s'être permis de faire des remontrances à l'un d'eux qui l'avoit frappé ; déjà les factieux de toutes les paroisses faisoient courir le bruit que des hommes de couleur arrivés de France, et

(1) Cette Savane est située à l'entrée du Cap, du côté de la rue Espagnole. C'est là que les spadassins vont faire leurs preuves de bravoure. Il est rare qu'ils s'y fassent beaucoup de mal. Elle tire son nom du cimetière qui l'avoisine.

cachés dans les bois, y préparoient une insurrection générale, dont l'objet ne tendoit à rien moins qu'à chasser les blancs de la colonie.

Calomniés, outragés, menacés, avilis de toutes parts et de toutes les manières, les hommes de couleur ne savoient où donner de la tête. On ne vouloit pas les entendre. Des exemples effrayans condamnoient au silence les colons honnêtes qui s'intéressoient à leur sort.

Il étoit défendu à tout homme de couleur libre de sortir de la ville ou de la paroisse qu'il habitoit, sans une permission par écrit du comité. Le comité ne délivroit cette permission qu'après avoir exigé du pétitionnaire la communication des affaires qui rendoient sa présence indispensable. Le *laissez-passer* nommoit le bourg ou la ville où alloit le porteur, et lui enjoignoit de se présenter au comité du lieu pour avoir son *vû*.

Chaque jour amenoit, pour les hommes de couleur, de nouvelles vexations. On ne se contentoit pas de les insulter, de les avilir, de les maltraiter; on les menaçoit encore de les égorger, pour les forcer de prendre la fuite. Quand ils étoient réfugiés dans les

bois, ou réunis sur leurs habitations pour se défendre, on les accusoit de sédition, de révolte, de complots contre la sûreté de la colonie. Les petits blancs marchoient contr'eux pour avoir le prétexte de violer leur demeure, de piller leurs effets, de brûler leurs habitations. Ces monstres altérés d'or et de sang, étoient-ils repoussés, ils rentroient dans les villes, et *forçoient* les comités, qui ne demandoient pas mieux, à requérir la force publique. Enfin, après avoir harcelé, ruiné, assassiné les hommes de couleur, leurs premiers bourreaux, les comités les prenoient sous leur protection (1).

« Par quelle inconcevable fatalité, dira-
» t-on, des hommes libres, propriétaires,
» contribuables, intelligens, vigoureux et
» braves, se laisseroient-ils intimider, tan-
» dis qu'ils pouvoient faire l'usage le plus
» terrible de leurs avantages naturels, et

---

(1) On trouvera dans leurs registres les procès-verbaux des prétendues violences qui leur ont été faites ; mais ils se sont bien gardés d'y consigner leurs machinations diaboliques. La vérité sera connue lorsque les honnêtes gens de toutes les couleurs seront délivrés du joug affreux sous lequel ils gémissent.

» glacer d'effroi les tyrans pusillanimes dont
» l'invincible main pesoit sur eux ? L'habi-
» tude des humiliations avoit-elle donc des-
» séché leurs ames, au point de les rendre in-
» sensibles à tous les outrages ? Se croyoient-
» ils une race proscrite , jetée sur la terre
» pour être le jouet éternel de l'orgueil et
» de la cupidité d'une race privilégiée , et
» se défioient - ils de leur intelligence et du
» sentiment de leurs forces , comme d'un
» phare trompeur dont le ciel ne les avoit
» éclairés, selon eux, que pour les entraîner
» sur des écueils où les attendoit la foudre
» des invulnérables demi-dieux du nouveau-
» monde ? »

Je sais qu'une scélérate hypocrisie a fait passer pour ignorance et pour lâcheté la trop longue modération des hommes de couleur ; mais que l'on se détrompe, et que les princes colons n'en imposent plus en prenant avantage contre leurs victimes des qualités qui constituent leurs vertus. La douceur, la patience, l'amour de la paix, une confiance entière dans la justice de leurs semblables, voilà l'ignorance et la lâcheté dont les hommes de couleur ont long-temps voulu subir l'infâme reproche. Ils at-

tendoient avec impatience la formation de l'assemblée coloniale pour y présenter leurs doléances, et se reposoient d'ailleurs sur l'assemblée nationale du soin de punir les atteintes qui pourroient être portées à la déclaration des droits.

Tel étoit l'état des choses, lorsque l'archevêque Thibaut, membre de l'ancien comité du Cap, et l'un des députés de ce comité auprès de l'assemblée nationale, arriva de Paris, sans doute avec des instructions particulières pour les factieux. Il fut reçu dans le sein de l'assemblée provinciale du nord, où il eut voix délibérative avant d'être élu par aucun district.

Les séances se tenoient à hui-clos ; on donnoit pour raison le danger qu'il y auroit de traiter en public l'affaire des hommes de couleur : c'étoit l'hôtel Massiac de Saint-Domingue. Là se formoient les dénonciations contre le ministre la Luzerne ; là se donnoient les places de conseiller au conseil (1), les commissions d'officier de ma-

(1) Un des premiers arrêtés de l'assemblée provinciale du nord avoit rétabli le conseil du Cap, qui, depuis, fut confirmé par l'assemblée coloniale.

réchaussée, d'avocat au conseil, de procureur, de notaire, etc. ; en un mot, c'étoit là qu'on disposoit de tout, et qu'on préparoit les grandes manœuvres qui devoient s'exécuter à Saint-Marc.

Il importoit aux factieux de renverser ou d'affoiblir d'avance tous les obstacles ; aussi ils se tourmentoient en tous sens pour trouver une occasion d'anéantir, de rendre au moins suspects les agens du pouvoir exécutif. Bacon de la Chevalerie se chargea de remplir les vues de ses collègues : voici les moyens dont il fit usage.

Après s'être concerté avec Allégre, Idlinger, Ducaux, Charrier, Brocas et Castillon le jeune, il convint avec eux qu'à 11 heures du soir, Ducaux et Charrier iroient chez M. Cambefort, colonel du régiment du Cap, et chez M. Vincent, commandant de la partie du nord ; qu'ils les avertiroient, *en amis*, qu'on alloit les enlever ; leur conseilleroient de se retirer aux casernes, et exigeroient, avant tout, leur parole d'honneur de ne jamais nommer les personnes qui étoient venues les prévenir. Idlinger devoit roder autour des casernes, jusqu'au moment où ils seroient entrés, et se joindre

aussitôt aux autres initiés, pour aller réveiller les citoyens, leur annoncer que le régiment du Cap se préparoit à les égorger, et leur faire sentir la nécessité d'appeler au secours les lumières et le courage du capitaine-général Bacon de la Chevalerie. Toutes ces mesures réussirent. On se porta en foule à la maison de Lair et Chaudruc, où logeoit la Chevalerie; on le somma, au nom du salut public, de venir sur la place d'armes se mettre à la tête des citoyens.

Ce scélérat voulut d'abord faire sonner le tocsin. Il est facile de deviner le but que se proposoit un tel homme, en prenant une marche qui auroit infailliblement mis aux prises des soldats persuadés que les citoyens vouloient enlever leurs chefs, et des citoyens persuadés que les soldats en vouloient à leur vie. Mais Gauvain, trompé comme les autres, ne laissa pas d'entrevoir dans la proposition de la Chevalerie un acte tout au moins imprudent. Il s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on jettât l'alarme dans la ville, et dit qu'il seroit plus à propos d'envoyer une députation aux casernes, pour voir ce qui s'y passoit. Son avis fut adopté. Dugrès et lui furent de la députation. La

porte des casernes s'ouvrit dès qu'ils se furent annoncés. Le régiment étoit sous les armes ; deux canons défendoient l'entrée de la cour. Intérogés sur les motifs d'une prise d'armes si suspecte, le commandant de la province et le colonel répondirent ingénuement que d'après des avis qu'ils avoient reçus, ils s'étoient mis en sûreté ; que d'ailleurs ils n'avoient aucun dessein hostile.

La députation les invita de venir eux-mêmes rassurer les citoyens rassemblés sur la place d'armes. Ils y consentirent ; et pour rendre leur démarche plus efficace, ils refusèrent une garde dont le régiment s'obstinoit à les environner, et quittèrent jusqu'à leurs épées. A peine étoient-ils arrivés au lieu du rassemblement, qu'Allègre cria qu'il falloit les pendre, les exterminer. Enfin ils parvinrent à se faire entendre, parce que les clameurs des six confidens de la Chevalerie ne balançoient pas la bonne-foi de 13 ou 1400 citoyens qui n'étoient pas dans le secret, et qui vouloient savoir la vérité. Après une explication assez longue, on se retire de part et d'autre, et le reste de la nuit fut tranquille.

Dès que le jour parut, les confidens se

mirent en marche dans la ville. « Oh ! di-
» soient-ils, les traîtres ont manqué leur
» coup. Si la Chevalerie n'avoit pas l'œil à
» tout, nous serions écharpés dans ce mo-
» ment-ci. Il faut défendre au régiment de
» prendre les armes, même pendant le jour,
» même pour des exercices; il faut lui ôter
» ses canons, lui faire renouveler le serment
» civique, mander les chefs à l'assemblée;
» et s'ils ne donnent pas des raisons plus
» satisfaisantes que la nuit dernière.....
» enfin, nous verrons, etc. »

Il est facile d'imaginer l'effet que produisirent ces déclamations dans un pays où celui qui parle le dernier a toujours raison, sur-tout lorsqu'il cherche à faire le mal; dans un pays où les passions actives et brûlantes comme le soleil, n'ont besoin que d'être excitées pour exalter les esprits. On voulut que le commandant et le colonel fussent mandés à l'assemblée provinciale, et que la séance fût publique.

Ce vœu, énergiquement exprimé, auroit embarrassé tout autre que la Chevalerie. Il étoit président de l'assemblée; le peuple demandoit des éclaircissemens sur la prise d'armes, et il étoit possible que les chefs, calomniés,

leur parti, s'il ne l'étoit pas ? » On répondoit : « eh bien ! il faut le pendre avec eux. » On ne s'entendoit plus, lorsque MM. Vincent et Cambefort se présentèrent à la barre.

M. Cambefort, interpellé le premier, répéta ce qu'il avoit dit à la députation du champ de bataille. M. Vincent en fit de même. L'archevêque Thibaut se lève comme un furieux et les somme de nommer les personnes qui les avoient avertis du prétendu complot de les enlever. Ils répondent que ce sont des masques. Des masques ou des sylphes, c'est à peu près la même chose, reprend l'archevêque Thibaut d'un ton amèrement ironique, et tous les membres de faire à ces pauvres diables les interpellations les plus ridicules et les plus impertinentes.

La Chevalerie sur-tout les persifla de la manière la plus cruelle. Il avoit bien lui-même, disoit-il, été averti, non par des masques, mais bien par des hommes à visage découvert, que le gouverneur avoit donné ord.e de l'arrêter et de l'embarquer pour la France ; et cependant il n'avoit eu recours à aucune précaution, parce qu'un militaire doit tout braver, et un *honnête homme* ne rien craindre.

Outré de ces impudences, le commandant fut moins patient que M. Cambefort; il fit sentir au président qu'il avoit des données lumineuses sur l'intrigue dont il avoit été la dupe, et qu'il pourroit bien hâter le dénouement d'une comédie déjà trop longue (1). La Chevalerie l'entendit à demi-mot; il agita la sonnette pour l'empêcher

(1) Lié par la parole d'honneur, comme M. Cambefort, M. Vincent avoit été obligé de dire que des masques l'avoient averti. Il ne se seroit pas contredit; mais en demandant à la Chevalerie quels étoient les citoyens qui l'avoient averti lui-même, il l'auroit mis hors d'état de répondre. Le mystère a été dévoilé depuis par MM. la Maronnière, Poitou et Liégard, officiers au régiment du Cap, qui avoieut vu sortir les prétendus masques de la maison de leur colonel. Les témoins furent confrontés avec Ducaux, Brocaset Cherrier, en séance de l'assemblée provinciale; et quoique MM. Legros, Dugrès et autres cités dans la déclaration, se trouvassent absens de la ville, l'assemblée du nord fut en état de prendre un arrêté qui, en rappelant la prise d'armes du 16 au 17 décembre 1789, rendit justice au régiment du Cap et à ses chefs, dénonça Bacon de la Chevalerie aux tribunaux de justice, et déclara que les personnes dont il s'étoit servi, avoient été l'instrument aveugle de sa perversité.

Cet arrêté, pris le 18 juillet 1790, fut impuissant à

d'en dire davantage ; s'élançant devant la table des secrétaires, il invita les citoyens à tout oblier, et embrassa, oui, il embrassa MM. Vincent et Cambefort, qui reculèrent d'étonnement et d'horreur. Il fit plus, il détacha de sa boutonnière le ruban bleu et blanc dont le comité l'avoit décoré en sa qualité de capitaine de la caravane des trente, et força le colonel à l'accepter, comme une marque particulière de son affection. La salle retentit d'applaudissemens. La séance fut levée; le peuple sortit pénétré d'admiration, les accusés tout ébahis, et l'enchanteur la Chevalerie en se mordant les lèvres.

Quelques jours après, on se douta que le baiser n'avoit pas tout à fait expliqué les motifs de la prise d'armes du régiment. On étoit un peu honteux d'avoir applaudi à une pièce où l'on avoit été joué; et sans revenir ouvertement sur ce qui s'étoit passé, on disoit qu'il seroit prudent d'épier la con-

---

l'égard de la Chevalerie. Il étoit alors député à l'assemblée coloniale de Saint-Marc, et tous les tribunaux reçurent expresse défense d'attenter à l'inviolabilité de cet honorable membre.

duite du capitaine-général, aussi bien que celle des agens du pouvoir exécutif.

L'assemblée profita de la disposition des esprits, et se fit forcer à demander que les forts fussent remis aux troupes *patriotiques*. D'un autre côté, l'archevêque Thibaut étant en guerre (1) ouverte avec la Chevalerie, fit travailler les grenadiers *patriotes*, qui vinrent à l'assemblée, le sabre à la main, demander la cassation de l'état-major général.

(1) Deux jours après la séance du baiser, ils eurent, au sein de l'assemblée, une altercation très-vive. L'archevêque Thibaut accusoit la Chevalerie d'avoir cherché à le faire assassiner. C'est toi, malheureux! qui en veux à mes jours, répondit la Chevalerie. Enfin, après s'être mutuellement accablés d'insultes, ils en étoient au point de se prendre aux cheveux, lorsque l'aide-de-camp Lépine (le même dont j'ai parlé dans l'affaire d'Arthaud) entra l'épée à la main, et voulut en percer l'ennemi de son général. L'assemblée le dénonça aux tribunaux. Décrété au corps, il fut obligé de fuir, et écrivit une lettre datée de l'habitation Grammont. Il y faisoit des excuses à l'assemblée, et lui promettoit de lui faire connoître le *Mahomet*, si elle vouloit faire grace au *Séide*. Mais les Séides n'étoient pas rares, et il eut été imprudent d'éclaircir des faits dans le sens de la révolution de Saint-Domingue.

Les forts furent livrés aux citoyens. Bientôt, harassés de fatigue, ils prièrent le régiment de les reprendre; ce qui n'amusa pas l'assemblée. La Chevalerie et tout son état-major furent cassés.

L'archevêque Thibaut remplit un double objet par cette manœuvre. Sans compromettre la coalition dont il étoit l'ame, il réduisit au néant un homme qui tentoit de s'en séparer, un homme qui auroit débauché les troupes de ligne, éconduit les citoyens pour son compte particulier (tandis que la coalition (1) avoit jetté son dévolu sur toutes

---

(1) A Saint-Domingue, on a mis en usage les mêmes moyens qu'en France pour opérer des effets contraires. Les François d'Europe ont mis de leur côté l'armée de ligne pour conquérir la liberté. Les assemblées, les municipalités coloniales et leurs agens ont gagné les troupes de ligne pour opprimer les amis de la liberté, et pour les forcer à desirer ce qu'ils appellent une contre-révolution. Mais qu'entendent-ils par contre-révolution, ces princes colons si habiles en politique? Est-ce le passage du mal au bien comme en France, ou le passage du mal au pire, comme à Saint-Domingue? Si cette dernière définition est celle qui leur convient, s'ils ne peuvent disconvenir d'avoir régénéré la colonie dans le sens de cette définition, certainement l'armée des blancs et des

ces forces), et fait servir son influence au succès de son ambition particulière, en même-temps qu'il se vengea de l'insulte personnelle qu'il en avoit reçue.

Quelques semaines furent encore consacrées par l'assemblée du nord, à fortifier le despotisme de la peau blanche, par de nouvelles calomnies contre les hommes de couleur, à s'emparer des caisses fiscales, à ranimer la surveillance des commissaires de

---

hommes de couleur libres, réunis dans la partie de l'ouest, est une armée de contre-révolutionnaires.

L'horreur soulève mon ame, lorsque j'entends ces lâches imposteurs, tous couverts du sang des victimes de leur aristocratie, se qualifier de patriotes, dire qu'ils aiment une constitution qu'ils détestent, se plaindre d'une révolte de noirs dont ils ont été la première cause, rappeler des assassinats dont ils ont donné l'exemple; d'autant plus effrontés, que l'éloignement de Saint-Domingue, la captivité des honnêtes gens qui l'habitent, les mesures qu'ils prennent pour intercepter leurs gémissemens, les laissent sans contradicteurs dans le moment le plus décisif pour les colonies. Le ciel ne fera-t-il pas justice de ces monstres à figure humaine, lorsqu'ils en imposent à toute l'Europe, et qu'ils se trahissent eux-mêmes impunément!

rade (1), le zèle des comités de la colonie à s'entendre avec ces derniers sur les

---

(1) Les commissaires de rade se transportent à bord de tous les navires dès qu'ils sont signalés à la Vigie. Ils ont ordre de ne laisser descendre à terre aucun homme de couleur venant d'Europe, de visiter les malles, d'escorter, jusqu'au bureau de police, les passagers et le sac aux lettres. Celles qui sont adressées à des citoyens de couleur ou à des blancs suspectés d'attachement pour eux, sont ouvertes et confisquées par le bureau de police. Lorsqu'elles ne parlent en rien de la révolution, on y met, *vu bon*, et le dircteur de la poste est autorisé à les distribuer. Il est rare qu'elles soient retirées. Plusieurs blancs se sont plaints de cette violation de la foi publique; mais l'assemblée du nord a pris une devise qui ferme la bouche à tout le monde : *Salus populi suprema lex esto.* Il n'y pas d'horreurs, pas de forfaits dont l'abominable abus de ces mots sacrés n'ait assuré l'impunité depuis 1789. C'est au nom du salut du peuple que les citoyens sont emprisonnés, volés, embarqués pour la France, assassinés ou réduits au désespoir.

Pour cacher aux yeux des commissaires de rade tous les jeunes gens étourdis, mais braves et honnêtes, la bassesse du rôle qu'elle leur fait jouer, l'assemblée du nord leur a permis de porter un uniforme à peu près semblable à celui de la marine angloise, avec une épaulette d'argent. Comme leur âge n'est pas celui de l'expérience et de la raison, mais bien celui de la gloriole, du plaisir

mesures à prendre pour éloigner des assemblées primaires les *aristocrates* (1), afin de réunir dans l'assemblée coloniale les hommes les mieux pénétrés des *bons principes*, à entretenir les défiances du peuple contre les agens du pouvoir exécutif, à tenter la séduction du régiment du Cap.

Le comité du Port-au-Prince, celui des Cayes, de Léogane, de Saint-Marc, en faisoient autant de leur côté.

Tant de soins ne furent pas perdus. Les factieux parvinrent à se faire élire députés à l'assemblée coloniale dans presque toutes les paroisses de la colonie, et voici comment : chacun des prétendans avoit dans sa paroisse ou dans son district, des gens affidés, (de ces hommes dont la paresse et les

---

et de la fougue des passions, il seroit difficile et peut-être très-dangereux de chercher à les convaincre que, sous un habit qui flatte leur vanité, ils exercent des fonctions qui les feroient rougir, s'ils y réfléchissoient un moment.

(1) Les aristocrates sont, à Saint-Domingue, les négocians à qui il est beaucoup dû, les habitans qui ne doivent rien, les hommes de couleur, en un mot, tous ceux à qui convient le régime de la liberté.

vices dégradent l'ame, et multiplient chaque jour les besoins) et leur remettoit la liste *des bons citoyens les plus propres à exprimer la volonté générale*. Cette liste étoit présentée à l'assemblée primaire ; si quelqu'un y trouvoit à redire, il étoit mis à la porte. Ceux qui vouloient être libres dans leur choix se retiroient bien vîte, de crainte qu'il ne leur en arrivât autant, et les gens sans aveu, restant alors maîtres de la place, donnoient alors leurs suffrages aux factieux.

Sur les cinquante-deux paroisses de Saint-Domingue, il n'y en a pas huit où les élections ne se soient pas faites de cette manière.

Les habitans des campagnes voisines du Port-au-Prince, instruits des violences exercées par les petits blancs contre l'assemblée qui se tenoit à l'église paroissiale de cette ville, y descendirent en armes pour rétablir l'ordre; mais les perturbateurs du repos public avoient déjà choisi leurs représentans à l'assemblée coloniale.

A peu près à la même époque, le comité de Saint-Marc ordonna aux hommes de couleur de l'Artibonite, de prendre les armes pour une seconde prestation du serment civique. Ils obéirent, et on leur lut la formule

suivante : *Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, d'être soumis et respectueux envers les blancs, et de verser pour eux jusqu'à la dernière goutte de mon sang.* Un d'eux sortit des rangs et dit que c'étoit bien assez que de prêter une seconde fois le serment constitutionnel, le serment des hommes libres ; que les citoyens de couleur ne jureroient pas d'être soumis à des caprices, à des volontés particulières ; qu'ils ne jureroient pas d'être les esclaves de leurs égaux. Le commandant du quartier appela la maréchaussée, qui se saisit de l'orateur, et le conduisit dans les prisons de Saint-Marc.

Les hommes de couleur étoient en nombre supérieur à celui des blancs ; cependant ils dévorèrent un outrage qui les atteignoit tous, et prêtèrent le serment prescrit : mais leur bouche seule prononça des paroles que l'amour de la paix leur arrachoit. Après avoir reçu de leurs tyrans les marques de satisfaction les plus humiliantes, ils se retirèrent paisiblement.

Le lendemain, ils envoyèrent quatre d'entr'eux à Saint-Marc, pour y solliciter l'élargissement de leur frère, et le pardon de son

imprudence. La députation fut arrêtée et conduite en prison.

Cette nouvelle alluma l'indignation dans leurs ames; ils s'assemblèrent sur une savanne avec le dessein d'envoyer une autre députation; mais après y avoir réfléchi, ils renoncèrent à cette démarche, et se séparèrent le cœur déchiré par la douleur et le désespoir.

La peur voit toujours les objets à travers un microscope. Un voyageur qui les avoit vu rassemblés, courut à toute bride vers le comité de Saint-Marc. Il y déclara que les hommes de couleur, au nombre de 800 (1), étoient sous les armes dans une savanne, et prêts à marcher contre Saint-Marc. Aussitôt on crie, aux armes! Le comité dépêche des couriers aux assemblées du Cap et des Cayes, et au comité du Port-au-Prince, pour leur demander de prompts secours contre une insurrection d'hommes de couleur.

Toute la colonie fut pétrifiée de terreur; par-tout les assemblées et les comités faisoient prendre les armes. Le Cap partagea

---

(1) Ils étoient 90.

ses forces avec le comité de Saint-Marc, qui, en attendant, avoit doublé les patrouilles et porté des détachemens sur les avenues de la ville, pour arrêter les entreprises d'un ennemi qui n'existoit pas.

Le bruit d'un aussi grand mouvement parvint jusqu'aux hommes de couleur. Ceux de l'Artibonite sur-tout, en même temps qu'ils apprirent que les patrouilles en avoient arrêté plusieurs qui vaquoient paisiblement à leurs affaires, reçurent la défense de sortir de leurs maisons, sous peine de la corde. Etonnés de tant de démarches et de précautions, ils ne purent bientôt plus se dissimuler qu'ils en étoient l'objet; des filles de couleurs, à qui des blancs avoient fait des confidences indiscrètes, les firent avertir qu'on avoit résolu d'exterminer toute leur race, et l'on voyoit déjà du haut des mornes les blancs avancer dans la campagne.

Effrayés, éperdus, les hommes de couleur prennent la fuite; les uns volent dans la partie Espagnole, les autres s'enfoncent dans les bois; ceux dont l'âge ou les infirmités rallentissoient la course, se jettoient dans les pièces de cannes, lorsqu'ils se voyoient sur le point d'être atteints. Ces derniers, dénon-

cés par des noirs esclaves, étoient entourés, fusillés sans miséricorde, et leurs têtes sanglantes portées en triomphe aux antropophages du comité de Saint-Marc.

Quand ces tigres altérés de sang recevoient d'un œil sec ces horribles offrandes, ils savoient bien que les victimes n'avoient pas été coupables ; mais pour comble d'atrocité, ils méditoient froidement un nouveau forfait qui légitimât le sacrifice. Ils répandirent qu'il y avoit réellement eu un attroupement d'hommes de couleur sous un chef à qui ils donnèrent le nom d'un mulâtre qui n'étoit pas dans la colonie (1), promettant une somme de 50 portugaises à celui qui en apporteroit

(1) Qui les auroit démentis ? est-ce la coalition factieuse dont ils faisoient partie ? est-ce la phalange aveugle et cruelle qui les avoit servis ? est-ce la race infortunée qu'ils tiennent sans cesse entre les cachots et la mort ? est-ce le peu d'hommes sensibles qui se trouvent parmi les blancs de Saint-Domingue, et qui, dans ce pays d'horreurs, sont condamnés à verser en secret les larmes qu'ils donnent à l'humanité gémissante ? D'ailleurs, les princes colons n'ont-ils pas, depuis 1789, empêché la descente de tous les hommes de couleur venant de France ? n'ont-ils pas intercepté leurs lettres à l'arrivée et au départ ? n'ont-ils pas interdit la France à ceux qui vouloient y venir

la tête. Il est des scélérats sous toutes les couleurs de l'espèce humaine, Un mulâtre, animé contre un de ses voisins par la haine la plus implacable, lui tranche la tête, aidé de ses esclaves, et l'apporte à Saint-Marc, où il reçoit le prix d'un crime qui méritoit deux fois la mort; et tandis qu'on proclamoit par toute la colonie que le chef de la prétendue insurrection n'existoit plus, on retenoit dans les fers, comme chef de cette prétendue insurrection, le sieur Joly (1), homme de couleur de l'Artibonite, dénoncé par quelques mulâtres mauvais sujets et jaloux de son immense fortune.

Le second jour de cette chasse d'hommes, faite par d'autres hommes, une patrouille de Saint-Marc avoit rencontré, à onze heures du soir, à l'entrée de la ville, un mulâtre et ses deux enfans, âgés de sept et neuf ans, qu'il ramenoit de la campagne; elle avoit

---

sous prétexte de mauvaise santé, mais réellement pour se plaindre à l'assemblée nationale? n'ont-ils pas immolé sur les échafauds ceux qui demandoient l'exécution des décrets?

(1) Je dirai plus loin sur quoi s'étoient fondés ses dénonciateurs et ses geoliers, et par quels moyens il recouvra sa liberté.

crié qui *va là* ? Le pauvre homme effrayé dans ces circonstances terribles où rencontrer un blanc, c'étoit pour un mulâtre rencontrer la mort, avoit pris ses enfans dans ses bras et cherché à les sauver en fuyant. Il tombe avec eux sous sept coups de fusil tirés à la fois. Ce crime fut impuni comme tous les autres.

Un détachement de vingt-cinq hommes faisoit des recherches chez tous les hommes de couleur de la campagne. Arrivé chez un mulâtre très-riche de la petite rivière, il ne trouve que deux enfans qui, voyant venir cette horde menaçante, se mettent à crier et à fuir vers la maison. On crut qu'ils alloient avertir leur père, et six coups de fusil les arrêtèrent sur le seuil de la porte. Le père s'étoit réfugié dans les bois depuis le commencement des incursions des petits blancs.

Tandis que Saint-Marc et ses environs étoient inondés du sang des hommes de couleur, et qu'on les persécutoit dans toute la colonie, le Cap procédoit à la formation de la municipalité, et les députés à l'assemblée coloniale se rendoient à Saint-Marc.